

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06462  
Numéro SIREN : 830 713 269  
Nom ou dénomination : ICT HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2022 sous le numéro de dépôt 9315

**ICT HOLDING**  
**Société par Actions Simplifiées au capital de 4 500 €**  
**Siège Social : 50, rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN FRANCE**  
**830 713 269 RCS BOBIGNY**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
Du 1<sup>er</sup> Février 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le 1<sup>er</sup> Février  
À neuf heures

Au siège social,

Les associés de la Société par actions simplifiée ICT HOLDING au capital de 4 500 € divisé en 450 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale du Président

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents

Monsieur Laurent CLEMENT préside la réunion en sa qualité de Président

Le secrétariat de l'assemblée est par Madame Mireille RAVIZZA

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 450 actions sur les 450 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée peut valablement délibérer

Tous les actionnaires étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Feuille de présence à l'Assemblée
- Changement de Présidence

Il précise que tous les documents prescrits par la loi, ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Les actionnaires sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaissent la validité de la convocation verbale à la présente réunion.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des actionnaires accepte la démission de Monsieur Laurent CLEMENT actuel Président de la société à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des actionnaires propose la nomination de Madame MORA MORA Belkis Josepfina en qualité de nouveau Présidente à compter de ce jour.

Cette nomination est acceptée par Madame MORA MORA pour une durée non limitée

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par les autres actionnaires, après lecture.

Le Président de l'Assemblée  
M. Laurent CLEMENT



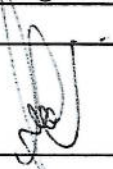
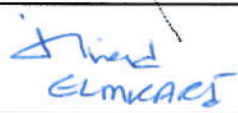
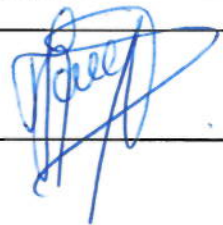
La Secrétaire  
Mme Mireille RAVIZZA



**ICT HOLDING**  
**Société par Actions Simplifiées au capital de 4 500 €**  
**Siège Social : 50, rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN FRANCE**  
**830 713 269 RCS BOBIGNY**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**Du 1<sup>er</sup> Février 200**

**FEUILLE DE PRESENCE**

|                          | Nbre d'actions | Emargement                                                                                      |
|--------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Laurent CLEMENT | 150            |              |
| Monsieur Jihad EL MKARI  | 150            | <br>ELMKARI |
| Madame Mireille RAVIZZA  | 150            |             |

Le Président de l'Assemblée  
M. Laurent CLEMENT

La Secrétaire  
Mme Mireille RAVIZZA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

SEINE-SAINT-DEVIS  
9103015082  
20/04/1987

N° 9103015082

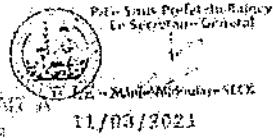
(NOM) MORA MORA  
(PRENOM) CLEMENT  
BELKIS JOSEFINA  
12/03/1971 BARAGUA  
MORA MENDI A KANON  
MORA NOGUERA ELENA  
VENEZUELIENNE  
MARIECK  
322 ALLEE VALERE LEBESVRE



90340 LE RAINCY

A DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DE SON TITRE DE SEJOUR  
DONT LA VALIDITE EXPIRE LE 08/04/2021  
CE RECEPISSE N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNE DE CE TITRE  
DE SEJOUR N. 9103015082  
DONT LES EFFETS SONT PROLONGES JUSQU'AU 08/10/2021  
IL AUTORISE SON TITULAIRE A TRAVAILLER.

SIGNATURE ET CACHET  
DE L'AUTORITE



VALABLE JUSQU'AU 08/10/2021  
29336195

SIGNATURE  
20/04/2021

LE 11/03/2021 A 14H00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Sous-Préfecture du Raincy

Bureau des étrangers

, mardi 01 février 2022

Référence : 1503-6dd8-a0f1-2f65-38b3-c810-b594-f1db

**Confirmation de rendez-vous**

CLEMENT, BELKIS JOSEFINA

cllau@wanadoo.fr

Numéro de téléphone : 06.63.30.21.88

Commune de résidence : Le Raincy

Numéro de titre de séjour : 9103015082

Nous vous confirmons que votre demande de rendez-vous a bien été enregistrée par nos services pour « Calendrier - Remise de titre - Le Raincy ».

le lundi 28 février 2022  
à 12:25

pour Délivrance de titre / Ticket R

Veuillez vous présenter muni de cette confirmation de rendez-vous à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture du Raincy  
Bureau des étrangers  
Zone rouge// Délivrance des titres  
57, avenue Thiers  
93340 LE RAINCY

Le jour du rendez-vous, munissez-vous de cette confirmation de réservation, du timbre fiscal indiqué par SMS, du passeport, de l'ancien titre de séjour, du récépissé ou de l'autorisation provisoire de séjour.

En vous présentant avec cette convocation, vous certifiez sur l'honneur avoir bien reçu un SMS de convocation et pouvez être en mesure de le présenter. TOUTE AUTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITÉE.

Tout retard supérieur à 10 minutes entraîne l'annulation de votre rendez-vous.

Vous avez la possibilité de supprimer votre rendez-vous jusqu'au dimanche 27 février 2022 12:25:00.

Sous-Préfecture du Raincy

- <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>